



n°17 - mai 2011

L'éco du Tri

Le journal de votre syndicat de
collecte des ordures ménagères



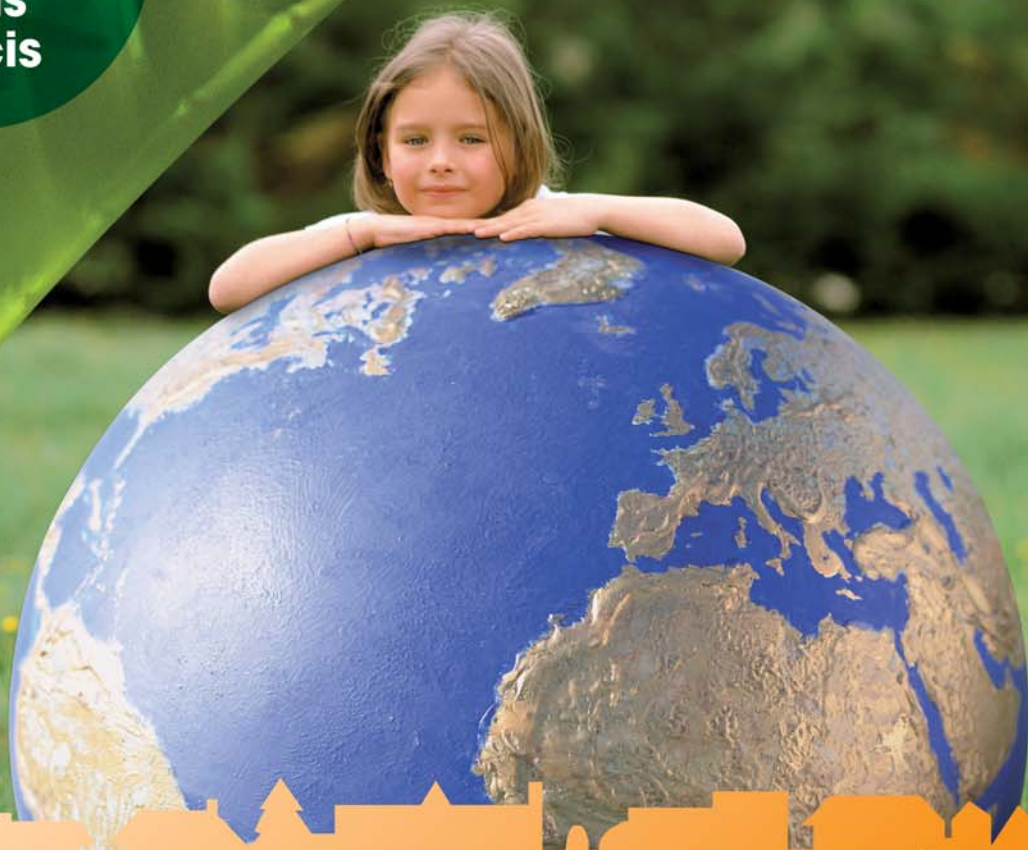
**Financement
de la collecte**

**Lampes
et piles
se recyclent !**

Pour une
**collecte
sans
soucis**



Je mets un «STOP PUS»



Trions **MIEUX** pour
payer **MOINS** !





Financement de la collecte des déchets ménagers : la TEOM

C'est la **T**axe sur l'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères

Elle finance :

- La collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et des encombrants.
- Le traitement et le recyclage des déchets
- Le fonctionnement des déchèteries

La collectivité vote, pour l'année civile, les taux de TEOM applicables sur les différentes communes. (Les communes bénéficiant de deux collectes hebdomadaires au lieu d'une seule ont en revanche un taux plus élevé, pour tenir compte de ce service supplémentaire.)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) figure sur le même avis d'imposition que la taxe foncière. Elle est due par le propriétaire, qui a la possibilité de reporter cette taxe dans les charges locatives de ces locataires.

Le conseil syndical vient de voter le budget 2011, approuvant ainsi une baisse globale des taux de TEOM pour la deuxième année consécutive.

Combien ont coûté nos déchets en 2010 ?



Chaque tonne de déchets recyclés : **141,79 €**

Chaque tonne de déchets en déchèterie : **68,42 €**

Chaque tonne de déchets non recyclables : **196,48 €**



Quelques idées reçues :

“ Les poubelles sont pesées ”

FAUX Les poubelles sont identifiées mais ne sont pas pesées. Le nombre de présentations n'est pas non plus comptabilisé.

“ Ça ne sert à rien de trier, tout est mélangé ensuite dans le camion de collecte des déchets recyclables ”

FAUX Le camion collecte un seul type de déchets à la fois : seulement les emballages, ou seulement le papier, ou le verre.

“ Plus on trie, plus ça coûte cher ! ”

FAUX Une tonne de déchets recyclés coûte moins cher qu'une tonne de déchets non recyclés. La revente de la matière permet de réduire les coûts de collecte et de tri. La solution la plus économique est de réduire à la source notre production de déchets.

“ La facture augmente toujours ! ”

FAUX Depuis deux années consécutives, les dépenses du syndicat ont été maîtrisées. Cette baisse est ensuite répercutée sur la TEOM. Réduisons nos déchets pour limiter les coûts et continuer à baisser la facture de chacun.

Collecte

DM

agères.



Les lampes usagées

se recyclent aussi !

LAMPES USAGÉES : TRIER SANS SE TROMPER

SE RECYCLENT

- Tubes fluorescents dits "néons"
- Lampes fluocompactes dites "basse consommation"

À DÉPOSER :

- chez votre distributeur
- dans votre déchèterie

NE SE RECYCLENT PAS

- Ampoules halogènes
- Ampoules classiques à incandescence

À JETER :

- à la poubelle
- surtout pas avec le verre

LES LAMPES SE RECYCLENT AUSSI C'EST CLAIR !

recylum

Liste des Points de collecte sur www.malampe.org

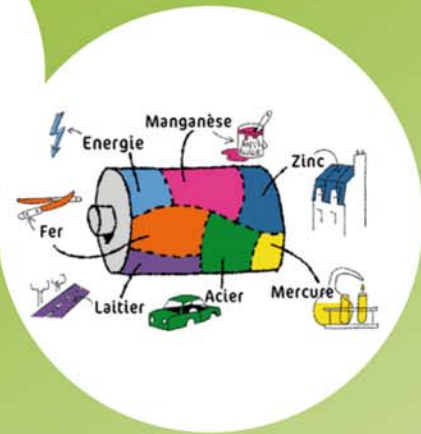
Pile c'est collecté

Face c'est recyclé !

De nombreux points de collecte sont à votre disposition pour vos piles usagées : les magasins, les déchèteries, et même certaines mairies et écoles. Les piles ainsi collectées seront toutes recyclées et les métaux qu'elles contiennent seront réutilisés et deviendront sans danger pour l'environnement.



Dans une pile, tout est utile !



Semaine du développement durable :

visite du centre de tri



Début avril, le SMIEEOM Val de Cher a participé à la Semaine du Développement Durable en montrant le devenir des déchets recyclables que nous trions chaque jour. Le centre de tri de Mur de Sologne a ouvert ses portes à quatre-vingt visiteurs, qui ont pu voir de près la chaîne de tri et le travail des trieurs qui préparent les emballages et le papier avant leur départ vers les usines de recyclage.



Calendrier des gestes de réduction des déchets

JUILLET

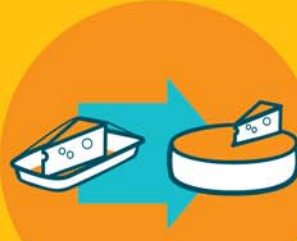
Je pense à vérifier le Stop Pub sur ma boîte aux lettres avant de partir en vacances.



Je mets un « STOP PUB »

AOÛT

Je choisis des produits à la coupe ou en vrac pour les pique-niques.



J'achète à la coupe

SEPTEMBRE

J'utilise un cabas pour mes achats de rentrée.



J'utilise un cabas

OCTOBRE

Je loue des outils pour faire du bricolage à la maison



Je loue des outils

NOVEMBRE

Je prépare avec les enfants les livres ou jouets à donner.



Je donne des livres

DÉCEMBRE

Je pense aux piles rechargeables pour les cadeaux de Noël électroniques.



J'utilise des piles rechargeables

Pour une collecte sans soucis : 3 règles à suivre

- 1 Les ordures ménagères doivent être déposées dans la poubelle grise à couvercle bordeaux qui vous a été attribuée par le SMIEEOM Val de Cher. C'est le seul bac autorisé, les autres ne sont désormais plus collectés.
- 2 Cette poubelle ne doit pas contenir de déchets recyclables. Ils sont à déposer dans les conteneurs spécifiques de collecte sélective, ou en déchèterie.
- 3 En cas de changement de domicile, n'emprenez pas votre bac avec vous. Il reste affecté au logement, et non à la famille.

Un règlement de collecte a été adopté. Il est consultable sur demande sur le site internet www.smieeom.fr et auprès de votre mairie.

